

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLÉ

ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole
du 20 décembre 2023

Objet : Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 221-9 et L. 221-10.
Objet : la délibération n°23 du 20 novembre 2023 portant délégation d'attributions de travail.

Portant délégation de signature à **M. Nour-Eddine KALIM**, Directeur au sein du Pôle ressources et à **Mme Valérie LAURENT-ROUS**, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources à Limoges Métropole.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous réserve de sa responsabilité, une délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;

CONSIDÉRANT que M. Nour-Eddine KALIM assure les fonctions de Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle ressources ;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT-ROUS assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle ressources.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 221-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Nour-Eddine KALIM, Directeur des systèmes d'information au sein du Pôle ressources, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des systèmes d'information ;
- Tout acte de commission, le contenu sous le sigle « P&C », toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre conformément à la DCE 2016 et M. Responsable de la Direction des systèmes d'information ;
- Toute demande de décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction des systèmes d'information ;
- Toute demande de certification de la bonne exécution des prestations (certificat de conformité, attestation de travaux) d'un prestataire relevant de la Direction des systèmes d'information ;
- Toute régularité des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction des systèmes d'information ;
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction des systèmes d'information n'intervenant pas d'engagement supplémentaire, notamment les actes annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de M. Nour-Eddine KALIM, délégation est donnée dans les mêmes conditions à Mme Valérie LAURENT-ROUS.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Nour-Eddine KALIM, Directeur au sein du Pôle ressources

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24667_KALIM.pdf
(.pdf, 154,2 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**